

Bulletin d'histoire politique

D'une négation à l'autre

Jean Roy



Volume 16, numéro 1, automne 2007

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1054606ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1054606ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Bulletin d'histoire politique
Lux Éditeur

ISSN

1201-0421 (imprimé)
1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Roy, J. (2007). D'une négation à l'autre. *Bulletin d'histoire politique*, 16(1), 243–257. <https://doi.org/10.7202/1054606ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2007

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

é
rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

D'une négation à l'autre

JEAN ROY

Les Québécois francophones ont une mémoire;
leurs histoires n'en ont plus.

JOSEPH-YVON THÉRIAULT

Les grandes nations n'ont pas à se souvenir pour
assurer la suite de leur culture.

MILAN KUNDERA

La négation historique de la nation québécoise s'inscrit à l'intérieur d'une négation plus vaste et plus radicale, la négation politico-juridique opérée par le *Canada act* de 1982, point culminant du *nation building* canadien, engagé dans une compétition identitaire contre une autre construction nationale, non moins légitime, mais doublement fragilisée lorsque la négation historique vient relayer et conforter la négation globale de la partie adverse. La refondation anhistorique du Canada trouve alors une complicité inespérée dans l'écriture de ceux qui, professionnellement, contribuent à donner forme et sens à notre mémoire, donc à notre identité elle-même. Au fond, mémoire et identité ne font qu'un car perdre la mémoire équivaut à perdre son identité. L'identité, individuelle et collective, est toujours narrative : je suis, nous sommes l'histoire que nous nous racontons à nous-mêmes. C'est le récit que nous faisons de nos actes et de nos expériences qui assure la continuité et la cohésion de notre histoire. C'est ce récit qui conjugue dans une même trame changement et permanence, la permanence d'un sujet, ou pour parler comme Ricœur, d'une identité *ipse*, l'ipséité d'une communauté. « Un sujet se reconnaît dans l'histoire qu'il se raconte à lui-même sur lui-même. [...] Le rapport est circulaire : la communauté historique qui s'appelle le peuple juif a tiré son identité de la réception même des textes qu'elle a produits¹. »

Bien entendu, les historiens ne sont pas seulement en l'occurrence les victimes d'une habile manipulation politicienne. La réécriture de l'histoire que chaque génération d'historiens opère s'inscrit à l'intérieur d'un contexte

global qui conditionne leurs questionnements et leurs réponses. Ainsi, l'exigence de réconcilier la fidélité à l'héritage de nos devanciers et l'ouverture à l'autre, surtout à une époque de flux migratoire sans précédent, ne peut faire abstraction de la révolution des droits de l'homme au cœur de la modernité. Pour nous, modernes, il est devenu évident que l'ordre politique repose sur la libre adhésion d'individus libres et égaux devant la loi. Le droit du souverain à commander découle de droits inhérents à la personne qui lui sont logiquement antérieurs. L'artefact politique est un construit instrumental par rapport aux droits originels des individus. La prééminence holiste de la communauté politique sur ses parties est révolue. Il en résulte une certaine fragilisation du politique car les individus disposent de droits fondamentaux qui lui sont opposables. Cependant l'affirmation des droits de l'homme qui transcende toute appartenance à un corps politique particulier, surtout après l'implosion de l'empire soviétique, a aussi contribué à miner l'autorité de l'État à l'intérieur de ses frontières. L'inflation unilatérale des droits de l'individu par-delà les lois particulières d'un État relativise toute différence collective significative. À la limite l'amour de la patrie est déjà suspect². Comme si seule la généralité humaine importait et que le cadre politique dans lequel elle doit s'incarner était hors de propos³. Les droits de l'homme ne deviennent effectifs que par la médiation d'une puissance publique capable de se faire obéir. L'apatride, le sans-État, est comme nu et sans protection. Et selon les mots de Hannah Arendt, « le monde n'a rien vu de sacré dans la nudité abstraite de l'être humain⁴ ».

Dans certaines de ses formes, l'historiographie qui se veut « scientifique » prétend rompre avec l'importance des individus. À la limite elle aboutit à une histoire sans sujets, sans acteurs, sans événements, sans politique, car, en politique, il y a des événements. À supposer que les individus soient au service d'une raison impersonnelle qui capte et utilise la violence des passions pour se réaliser elle-même, il n'en reste pas moins que, par leurs actions, certains individus pèsent davantage sur le cours de l'Histoire que d'autres.

Dans notre histoire récente, Pierre Elliott Trudeau fut sans doute l'un d'eux. Pour la plus grande partie de sa vie il a vécu à Montréal. Après sa carrière politique à Ottawa, il est revenu y terminer ses jours. À sa façon, il témoigne de notre hybridité et de notre ambivalence identitaire. Pour un temps le pays tout entier a cru se reconnaître en lui. Cet emballement était trop subit et trop exalté pour durer. La réalité, voire le conflit lancinant des deux nations, a fini par dissiper l'illusion. André Burelle rappelle opportunément que l'intellectuel reconnaissait dans sa jeunesse l'existence d'un nationalisme canadien-anglais et s'en inquiétait. Si les *Canadians* ne réalisent pas qu'ils ne pourront jamais écraser le nationalisme canadien-français, « ils

s'enliseront dans un nationalisme rétrograde, borné et despotique⁵ ». De son côté, le Dr François-Xavier Simard cite un texte de 1956 où il semble comprendre de l'intérieur le malheur du peuple conquis : « Un peuple vaincu, occupé, décapité, évincé du domaine commercial, refoulé hors des villes, réduit peu à peu en minorité, et diminué en influence dans un pays qu'il avait pourtant découvert, exploré, colonisé⁶. » Pourtant, une fois au pouvoir, il finit par s'aligner outrageusement et de plus en plus sur ce nationalisme-là, réputé exclusivement civique et démocratique. Le politique a fait l'histoire et, implicitement, l'a réécrit conformément à sa politique. Puisqu'il fallait faire une seule nation *ad mare usque ad mare* il était conséquent de dissoudre la soi-disant nation québécoise dans une simple francophonie territorialement concentrée au Québec pour des raisons historiques compréhensibles mais sur lesquelles il serait inopportun de s'appesantir.

Puisque le Canada n'existe pas à la manière d'une chose, son identité n'est pas une identité-*idem* mais une identité-*ispe*, car elle ne peut faire abstraction de la représentation que les sociétaires se font d'eux-mêmes. L'auto-identification peut s'appuyer sur divers éléments, langue, religion, histoire, etc., mais ultimement, c'est cet élément subjectif qui est ici déterminant. Or les collectivités sont multiples et par conséquent multiples sont également les imaginaires nationaux. Cette pluralité originelle, objectivement indécidable, induit naturellement des prétentions politiques virtuellement conflictuelles. Il va de soi qu'il est tout à fait vain de tenter de convaincre les nationaux de la fausseté ou de l'irréalité de leur *self-image*. Sans disparaître tout à fait, le conflit peut parvenir à des compromis, fragiles et instables, mais la dynamique des rapports de force peut aussi évoluer vers des affrontements plus ou moins sévères.

Simple loi britannique, pacte inter provincial, pacte entre deux peuples fondateurs, annexion, conséquence tragique de la Conquête, telles sont les principales théories concernant l'origine et la nature du Canada. Selon l'évolution de la conjoncture et des agendas politiques, les théories serviront d'explication ou de justification historiques aux luttes du moment. Il n'existe pas de prééminence intrinsèque d'une théorie sur une autre. Si telle était le cas, une théorie se serait imposée d'elle-même par son évidence propre. La réécriture de l'histoire n'obéit donc pas en l'occurrence à une exigence théorique de la recherche de la vérité pour elle-même mais aux aléas de la lutte perpétuelle des opinions et des intérêts. Les politiques institutionnalisent les différents récits historiques pour leurs fins propres ; ils n'appliquent pas les conclusions d'une procédure scientifique. De part et d'autre, les acteurs politiques utilisent ces théories pour donner une légitimité relative aux volontés politiques en conflit. Comme le note Stéphane Paquin, « les théories du pacte

furent élaborées après la mise en vigueur de la constitution de 1867 et peuvent donc être considérées comme des mythes plus ou moins utiles⁷ ». Le combat politique commande et appelle une réécriture conséquente de l'histoire continûment intériorisée par l'éducation nationale.

Dans les années 1960, les libéraux fédéraux et leur chef Lester B. Pearson crurent pouvoir répondre aux demandes du Québec en réactualisant le « pacte » de 1867. À cette fin, il mit sur pied la fameuse Commission royale Laurendeau-Dunton. Les deux Canada reçurent favorablement cette initiative. Cependant, l'arrivée au pouvoir de P. Trudeau mit rapidement fin à cette ouverture. Sa politique fondée sur le bilinguisme officiel d'un océan à l'autre et sur le multiculturalisme visait à nier la spécificité du Québec. Mais le cœur de sa politique était la Charte canadienne des droits et libertés et plus précisément l'article 23 qui, par son extrême précision, évoque davantage une loi fiscale qu'un texte constitutionnel. Malgré les affirmations répétées d'Ottawa, cet article ne reprenait pas les offres formulées par René Lévesque à Saint-Andrews en août 1977. En effet, celui-ci proposait une entente bilatérale réciproque et inter provinciale. Les anglophones des autres provinces seraient exemptés de la loi 101 si l'autre ou les autres provinces s'engageaient à offrir des services tangibles à leur minorité francophone, services dont pourraient également bénéficier les émigrants québécois. Pierre Trudeau exhorta les provinces à rejeter l'offre, ce qu'elles firent volontiers. Les droits relatifs à la langue et à l'éducation des minorités de langue officielle, anglophones au Québec et francophones hors-Québec, seraient enchâssés dans la Constitution et protégés « là où le nombre le justifie ». L'interprétation de cette clause serait laissée au bon jugement de la Cour suprême, donc de juges nommés par le gouvernement fédéral. Afin de prévenir et de corriger toute forme d'abus, le Québec s'était pourtant doté de sa propre Charte dès 1975 et disposait de tribunaux habilités à l'interpréter⁸. Par sa Charte, Ottawa, ignorait cette réalité et mettait les jugements de la Cour suprême à l'abri de toute contestation car la clause de dérogation (clause *nonobstant*) n'a pas de prise sur cet article. Sous le couvert d'une Charte auréolée du caractère quasi sacré du Droit, le gouvernement central se donnait en réalité les moyens d'intervenir dans un champ de compétence provincial pour amender à sa guise une loi provinciale et donc imposer une politique linguistique. Pour faciliter le recours à cette Charte par divers groupes d'intérêt et de pression, il existe d'ailleurs un programme fédéral de financement des recours judiciaires qui permet par la même occasion de pratiquer une forme de clientélisme.

La grande trouvaille de la Charte fédérale est la création constitutionnelle de deux minorités de langue officielle par un acte du parlement. Cette innovation en apparence vertueuse était d'une extrême portée. Il n'est pas

sûr que, même aujourd'hui, les historiens aient analytiquement déployé ses implications dans toute sa cohérence offensive vis-à-vis le Québec. Habiles à démythifier les affabulations de notre mémoire, les historiens préfèrent souvent contourner ce terrain miné.

En dépit de l'asymétrie des situations les francophones hors-Québec et les anglo-québécois devaient être traités de la même manière, le français et l'anglais, simples outils de communication et non « milieu de vie », étant placés sur le même pied d'un océan à l'autre. Dans les faits, l'impact de la Charte fut minime dans le ROC⁹ mais elle permit de mener avec l'aide d'Ottawa¹⁰ une guérilla judiciaire contre la loi 101 : « Entre 1984 et 1988, une demi-douzaine de jugements (Cour supérieure, Cour d'appel, Cour suprême) ont invalidé ou affaibli certaines dispositions de la loi 101, notamment au chapitre de la langue d'affichage¹¹. » Les autres minorités – autochtones, les communautés juive, italienne, grecque, les trois plus importantes communautés culturelles – sont également manipulées de manière à associer la bilinguisation à la tolérance¹². L'auréole quasi sacrée qui entoure aujourd'hui les Chartes fait bien paraître Ottawa qui subventionne les associations linguistiques et mal paraître les gouvernements provinciaux. Elle désolidarise les francophones hors-Québec de la majorité québécoise en même temps qu'elle mobilise les groupes ethniques contre les francophones tant au Québec qu'hors-Québec afin de mieux nier la nation minoritaire ravalée au statut de groupe ethnique et le Québec à une province comme les autres.

En effet, la Charte s'applique uniformément à tous les Canadiens quel que soit le lieu de résidence, y compris ceux qui se trouvent à habiter accidentellement le Québec. La Charte ignore les provinces et ne connaît que des individus. C'est pourquoi on n'a pas manqué de souligner le caractère déféderalisant et quasi impérial de la nouvelle constitution¹³. Ayant complété sa modernisation unitaire, il n'est plus question de modifier substantiellement la constitution. Une œuvre aussi parfaite ne saurait être amendée comme le suggère la formule d'amendement. La même fermeture se retrouve dans la multiplication des verrous juridiques vis-à-vis une éventuelle sécession du Québec. Le pluralisme identitaire est un fait, l'idéologie multiculturaliste, elle, encourage « la préservation et la promotion de l'héritage multiculturel des Canadiens ». Cette idéologie trouve sa caution juridique dans l'article 27. Selon les termes de son parrain : « Bien qu'il y ait deux langues officielles, il n'y a pas de culture officielle et aucun groupe ethnique n'a la préséance¹⁴. » Au-delà des retombées pratiques pour les groupes concernés, la dimension symbolique de cette politique est de loin la plus importante : elle institue une nouvelle vision du Canada dans laquelle la culture d'origine est valorisée aux dépens de la culture dominante de la communauté historique et politique d'accueil. Elle appelle du même coup une réécriture de l'histoire. Exit

l'idée d'un pacte historique entre deux nations au profit d'une seule nation, née purement civique et remarquablement ouverte à toutes les différences culturelles (sauf à la particularité québécoise qui se conçoit comme nation à la fois civique et culturelle). Conformément à l'objectif fondamental du trudeauisme, le premier ministre du Québec Daniel Johnson (fils) qui se définit lui-même comme *Canadian first and foremost* conclut fort logiquement cette révision : « Nous sommes tous des immigrants¹⁵. »

Ainsi, nous serions donc venus d'ailleurs à des moments différents, individus sans épaisseur linguistique, culturelle, historique. Parmi ces immigrants certains, naturellement modernes et démocratiques, se heurtent toujours à d'autres, ethniques et allergiques à la démocratie. Pour que ceux-ci entrent résolument dans la modernité, ils doivent faire abstraction de l'héritage des anciens, de la mémoire de cet héritage et de la piété historique que nous leur devons. Il n'est pas possible d'être à la fois fier et fidèle à cet héritage et ouvert à l'autre. Il faut choisir. L'empire de cette problématique est tel que des souverainistes qui se prétendent éclairés l'ont accepté, et donc cautionné, et s'appliquent à prendre une distance maximale vis-à-vis toute fidélité au passé canadien-français assimilé à un résidu passéiste. La culture n'est pas médiation concrète à l'universel mais obstacle à évacuer autant que faire se peut. Mais comment porter le projet d'émancipation politique jusqu'à la pleine autonomie sans l'appuyer sur une communauté de mémoire ? Un projet aussi proprement politique que celui-là peut-il être instrumentalisé par un simple désir de mieux-être sans perdre son âme et sa charge mobilisatrice ? Un projet politique aussi fort peut-il être porté par un sujet faible et velléitaire, un sujet fragmenté, un sujet ambivalent ? On peut en douter mais c'est l'orientation que semble avoir pris une certaine historiographie coincée dans le dilemme de la mémoire honteuse ou de l'hypermodernité sans ancrage historique. Mémoire accablée, fuyante, incapacitante *ou* pragmatisme gestionnaire à courte vue, sans horizon de sens plus vaste que le prochain mandat électoral. Est-ce bien le dilemme auquel nous sommes confrontés ?

L'état des lieux dans « l'institution historique », du moins jusqu'à un passé tout récent, nous plaçait dans une situation paradoxale : la discordance entre l'intense politisation déclenchée par la Révolution tranquille et d'autre part, l'évitement de l'histoire nationale dans l'historiographie au moment même où la « question nationale » était au cœur du combat politique. L'ironie de l'histoire en rajoute car, en ce moment même, les candidats à la chefferie du PLC s'affrontent sur la question de savoir si la reconnaissance symbolique de la nation québécoise est nécessaire ou simplement souhaitable. La question nationale est maintenant réactivée par les exécuteurs testamentaires

du négationnisme trudeauiste qui croient pouvoir d'un même souffle se remettre en selle et mettre un terme à l'affirmation québécoise par la simple vertu d'une rhétorique vide.

Personne n'osera nier l'extrême dynamisme politique induit par la sortie du long hiver de la survivance. Élection de Jean Lesage, création du PQ, octobre 1970, référendum de 1980, rapatriement unilatéral de la constitution et enchâssement de la Charte fédérale des droits (la partie se joue à deux comme j'ai tenté de le montrer), échec des accords du Lac Meech, échec du référendum canadien de 1992 (la seule constitution soumise au peuple et qui a été rejetée), second référendum québécois sur la souveraineté, raté mais de peu. Comme l'avait déjà noté Éric Weil, il y a plus d'un demi-siècle, partout où la question nationale se pose, elle est déterminante. Bon gré malgré, J. Lévesque lui-même en convient : « Option citoyenne, qui doit fusionner en 2006 avec l'Union des forces progressistes (UFP), est d'ailleurs pressée de rentrer dans le rang. Morale de l'histoire : on ne peut, au moins sur le plan des principes, être de gauche sans être souverainiste au Québec¹⁶. » La question nationale déporte la question sociale.

Pendant ce temps, du côté des historiens, la profession n'échappe pas au discrédit qui frappe l'histoire politique au profit d'une histoire économique-sociale à laquelle on attribue volontiers une valeur explicative du politique et du culturel. Faut-il le rappeler, la vogue du marxisme, du structuralisme, de l'École des Annales ne fut pas étrangère à cette éclipse. L'ambition scientifique des historiens universitaires les tournait davantage vers la description des grands processus historiques de la modernité – industrialisation, urbanisation, scolarisation, sécularisation, etc. – qui se prête mieux à une description quantitative. De là aussi l'hyperspécialisation sur des sujets pointus. À cette motivation professionnelle s'ajoute des pulsions plus sociologiques. Il faut à tout prix s'arracher à l'infamie de l'arriération. Le Québec ne se distingue pas par son exceptionnel traditionalisme dans un monde en pleine évolution. Cette mauvaise réputation doit être dissipée. Depuis longtemps, peut-être depuis toujours, le Québec est une société normale, c'est-à-dire urbaine, pluraliste, libérale. Dès les années 1950 les sociologues « pré-modernistes » (Falardeau, Rioux, Guindon, Dumont) amorcent la révision de l'anomalie québécoise. Cette orientation s'affirme chez ceux qu'on appellera « révisionnistes ».

Le Québec de ces années d'effervescence rejeta globalement son passé canadien-français comme un passé honteux. Comme si le long règne du clérico-nationalisme avait été une tare morale endogène sans lien avec une domination étrangère. Comme si pour échapper à tout soupçon d'ethnisme, le néonationalisme devait rompre avec toute trace d'ethnicité. Comme si le

patriotisme *canadian* né purement civique, était, lui, exempt de toute trace d'historicité WASP. Comme si la résistance à l'assimilation avait été sans mérite et sans gloire. Comme si après tant d'épreuves surmontées, il fallait maintenant s'excuser d'être encore là, communauté historique et politique d'accueil, pôle d'intégration normal des différences anciennes et nouvelles. Comme si après avoir été vaincus, réprimés et minorisés, il fallait s'aplatir, ramper pour s'ouvrir correctement à l'autre. Comme si pour échapper à toute apparence de discrimination il fallait s'effacer, s'automulticulturaliser et, en cas de conflit, s'en remettre à l'arbitrage d'un tiers présumé impartial.

Chiffres à l'appui, les modernistes ont donc révisé à la baisse l'exception québécoise. Le regard méprisant jeté sur la *priest ridden province* n'était pas validé par la science. Nous pouvions désormais relever la tête, cesser de raser les murs. Cependant, il est un point où nous n'étions pas encore tout à fait normaux. En effet, « comment expliquer que de toutes les collectivités [neuves], le Québec soit la seule à ne pas avoir su accéder à son indépendance politique¹⁷ » ? Bien que Fernand Ouellet ait voulu voir dans cette insistance à démontrer la modernité du Québec une tentative indirecte de leur capacité à relever les défis de la souveraineté, le fait est que la plupart d'entre eux se voulaient apolitiques et se sont effectivement abstenus de s'engager publiquement dans les grands débats.

Même si *Genèse des nations et cultures du Nouveau Monde* prolonge l'historiographie moderniste au point de figurer comme son *magnum opus*¹⁸, G. Bouchard rompt avec elle sur son rapport à la politique à promouvoir conformément à son expérience historique. En présentant le pari de l'indépendance comme l'achèvement logique de l'histoire du Québec, il sort du cadre strict de la science et substitue sa conviction personnelle aux futuribles que l'historien ne peut affirmer que comme plus ou moins probables. C'est la critique que lui adresse J. Létourneau. Le grand récit de la Révolution tranquille ne prédétermine aucune option politique. L'histoire du Québec n'est pas téléologiquement orientée vers une fin, l'indépendance considérée comme une fin immanente. Bien qu'il s'en défende, Bouchard verse, selon lui, dans une forme de téléologisme. L'histoire nationale n'est pas nécessairement la trame centrale de notre histoire et, même si elle l'était, elle ne préjuge d'aucun projet politique. L'histoire ne peut être ordonnée en fonction d'une finalité supposée. « L'idéologie politique qui anime son projet civique¹⁹ » mine son ambition scientifique. Le surinvestissement du projet détermine rétroactivement la centralité du sujet historique du grand récit collectif de la communauté nationale. À l'évidence le sujet porteur de ce projet ne peut être que le collectif francophone dont le désir d'achèvement renvoie à une communauté d'histoire et de mémoire marquée par le « récit du manque ».

Mais alors la densité ethnoculturelle de ce sujet ne risque-t-elle pas de peser indûment sur les minorités issues de l'immigration qui ne disposent pas du même rapport à l'histoire ? Avec l'affirmation des Québécois de souche ne voit-on pas se profiler l'ombre de la discrimination vis-à-vis les nouveaux arrivants ? Le plus simple ne serait-il pas de « jeter les souches au feu de la Saint-Jean²⁰ » ? Ne faut-il pas étendre aux diverses communautés d'histoire l'égalité fondamentale des hommes devant la loi ? Au nom de cet égalitarisme qui imprègne l'ethos des sociétés contemporaines ne faut-il pas mettre sur le même pied toutes les appartenances ? Intimidé par cette injonction portée par l'esprit du temps, G. Bouchard ne renonce pas au projet, mais en amont déleste au maximum le sujet national de son épaisseur historique. Au terme de ce processus d'autoréduction, nous aboutissons à une nation radicalement désubstantialisée, à une soi-disant nation *exclusivement* civique qui n'existe jamais qu'en idée mais dont l'autorité intériorisée culpabilise toutes les nations empiriques, lesquelles sont toujours à la fois culturelles et civiques. Il y a une finitude indépassable, consubstantielle à tout idéal régulateur incarné dans l'épaisseur de l'histoire. À la limite, l'hypostasie de cette pure idée conduit au « refus de soi²¹ » car, au fond, mémoire et identité ne sont qu'une seule et même chose. Pour s'ouvrir à l'autre il faudrait, paraît-il, s'abstenir de la singularité opaque de notre mémoire nationale. Tâche évidemment impossible. La mémoire individuelle et la mémoire collective sont étroitement enlacées. On ne pourrait s'en arracher complètement sans se nier soi-même. De plus, comme le remarque M. Gauchet, « les processus de construction de l'identité collective sont essentiellement inconscients²² ». La neutralisation toute relative des appartenances n'est pas la seule réponse ni même la réponse la plus éthiquement et politiquement adaptée à la pluralité potentiellement conflictuelle des cultures. Les cultures ne sont pas d'abord des entraves virtuelles à éviter ou à condamner, elles sont elles-mêmes les véhicules d'une moralité particulière mais qui a le mérite d'exister. E. Weil traduit la formule *Sittlichkeit* hégélienne par moralité concrète, morale vivante d'une communauté politique. F. Dumont le note à sa manière : « Les cultures sont des *ethos*, des éthiques incarnées²³. »

Subjugué par le dilemme tranché nation ethnique *ou* nation civique, G. Bouchard choisit le refoulement maximal de l'ethnicité²⁴. Paradoxalement, il redouble par là le multiculturalisme canadien originellement conçu comme arme idéologique contre l'affirmationnisme québécois par une auto-multiculturalisation de la nation québécoise. L'autonégation historique de la nation québécoise comme sujet unitaire et intégrateur vient relayer le négationnisme de P. Trudeau. La nation québécoise, fragmentée, émietlée, détota-lisée, est réduite à une grosse ethnie parmi d'autres. C'est ainsi que Bouchard

plaide pour une réécriture de l'histoire nationale dans laquelle le nous québécois ne subsisterait plus que comme une identité parmi d'autres, égale aux autres. « Il faut concevoir la nation québécoise comme un assemblage de groupes ethniques : les Canadiens français ou Franco-Québécois, les Autochtones, les Anglo-Québécois, toutes les communautés culturelles. Chacun a le droit de préserver son identité, ses traditions, et le reste. Mais tout cela, je le répète, dans l'esprit des identités plurielles, conjointes, dans l'esprit d'une appartenance commune à la nation québécoise²⁵. »

Un tel sujet politique, auto relativisé, dépris de sa centralité historique, démographique, politique, culturelle au nom de l'égalité morale des « groupes ethniques », les Franco-Québécois n'étant que l'un d'entre eux, peut-il avoir encore l'audace d'assumer jusqu'au bout son destin ? Convaincu de l'illégitimité de sa volonté particulière, la nation fondatrice, la communauté historique et politique devenue « groupe ethnique » peut-elle encore porter la volonté ferme et résolue de se gouverner elle-même ? Selon ce schéma, il semble au contraire qu'elle doive négocier ses intérêts particuliers sous l'autorité ultime de la Charte et des juges fédéraux. Même si par son projet national l'historien s'oppose à l'héritage de P. Trudeau, il se réapproprie, quoi qu'il en ait l'idée, d'un sujet ethnicisé, donc dénationalisé, simple segment d'une société multiculturelle. Un sujet qui ratifie de la sorte son propre déclassement peut-il mener à terme un projet national ? Le sujet et le projet ne sont pas ici congruents. Que l'apport des divers « groupes ethniques » soit mieux pris en compte dans l'historiographie nationale, soit, mais faut-il pour autant souscrire à cette exigence au prix de l'aplatissement ethnique et d'auto-décentrement, conformément à l'idéologie multiculturaliste, tout à la fois outaouaise et post-moderne ? En effet, comme dans la vision trudeauiste, G. Bouchard opère une scission radicale entre la langue et, d'autre part, la culture et l'histoire. La seule requête moralement exigible se ramène alors à l'apprentissage de la langue française. « Le coefficient d'ethnicité de cette nation, si on nous permet cette expression, se trouve ainsi réduit à la langue, comme vecteur indispensable de la vie collective. Peut-on faire moins²⁶ ? »

Chez Jocelyn Létourneau les accents d'autonégation sont en quelque sorte inversés. C'est l'idée d'un projet national en rupture du cadre canadien qui est exténuée et c'est le sujet québécois qui préserve malgré tout une certaine continuité. En effet, sa conception du sujet apparaît plus dense, mieux enracinée dans la singularité de son parcours historique. C'est du moins ce qui frappe Marc Angenot. Si vibrante que soit son apologie d'une histoire ouverte à tous les possibles, il reprend néanmoins « le flambeau identitaire des mains défaillantes de ses prédécesseurs » et, ce faisant, il est par le fait même « ringard²⁷ ». Ce qui suffit aujourd'hui à clore toute discussion. Le

refus létournien de fermer prématurément l'éventail des futuribles sur une option politique déterminée s'accorde avec une conception non moins déterminée du sujet, celle d'un sujet incurablement ambivalent, déchiré, tiraillé entre plusieurs objets de désir : désir de collaboration, désir d'autonomisation, désir de transformation, désir de continuation²⁸. Nul doute qu'il tient ici un gros filon : si le sujet idéal de Bouchard est anémique, épuré, allégé à l'extrême, celui de Létourneau est au contraire surchargé de désirs contradictoires et paraît incapable d'une certaine action résolue par cet excès même. On pourrait spontanément se désoler de cette indécision chronique, débilitante. Selon lui ce serait pourtant une grave erreur. Car sous les éruptions sporadiques de la conscience et de la volonté nationales gît la vérité profonde de ce peuple : une ambivalence, une prudence, un sain pragmatisme, une sagesse, un génie particulier qui nous a toujours en fin de compte bien servi. Le passé étant le garant de l'avenir nous n'aurions aucune raison d'en changer. Éloge de l'ambivalence : tel pourrait être le titre qui unifie l'ensemble de ses écrits.

À l'inverse de Fernand Dumont qui accorde un minimum de sens et de vérité à la conscience historique d'un peuple à travers son histoire, Létourneau répudie le témoignage de la mémoire vive au profit d'une historiographie « scientifique » dont la tâche propre est justement de corriger ses mythes récurrents. L'auto-représentation nationale, le sentiment national, la croyance nationale, autant de « consciences fausses » que l'historien doit déconstruire. Dans le grand récit de la Conquête et de la Reconquête, l'élan héroïque des Patriotes, la grande fièvre de la Révolution tranquille, le « Vive le Québec libre » de de Gaulle qui sema tant de rêves insensés, toute cette trame fortement investie doit être revisitée et aplatie par des complexités transversales. Primauté de la méthode sur la mémoire et l'appartenance oblige, la rectification savante de la mémoire n'est pas si difficile : l'histoire charrie une foule de matériaux disparates que l'historien peut ordonner dans des récits prosaïques et plus vrais.

Tout à sa tâche déclarée de nous sortir de notre fixation nationaleuse, passéiste et misérabiliste, notre grand démystificateur ne s'attarde guère sur les raisons d'une si tenace résonance de ces hauts lieux de notre mémoire. Selon lui si la pleine réappropriation de notre agir collectif n'a pas encore eu lieu, c'est qu'au fond de nous-mêmes nous ne l'avons jamais vraiment voulue car aucun obstacle extérieur ne s'y opposait. Et en effet, pour une part, la sortie de l'ambivalence implique un effort intérieur, un arrachement à une partie de nous-mêmes car pendant longtemps les premiers Canadiens c'étaient nous. Hier encore, nous étions tous Canadiens français. Pourtant Létourneau n'ignore pas que l'ambivalence n'est plus ce qu'elle était, elle s'érode.

L'identité des Québécois est en effet clairement et plus que jamais québécoise. [...] Les canadianistes ou canadiennistes ont à coup sûr perdu la bataille idéologique et symbolique du Québec aux mains des québécoistes, voire des québécoisants dans plusieurs dossiers. Bâtir le Canada, le défendre ou lui vouer fidélité est un programme qui n'a pratiquement pas de résonance dans la province. C'est en effet dans la perspective des seuls intérêts du Québec que la question du Canada est maintenant posée²⁹.

C'est pourquoi il plaide pour notre réinscription dans l'espace public canadien.

Bien qu'il se défende de réécrire l'histoire à partir d'un *telos* politique qui accomplirait ce dont elle est déjà grosse, on peut se demander si par sa célébration appuyée de l'ambivalence, une ambivalence déjà « sereine³⁰ », il n'oppose pas indirectement une téléologie à une autre, celle du nouveau Canada, le Canada des chartes, dans lequel le Québec ne figure plus comme nation minoritaire ou simple minorité nationale mais comme *société* : « M. Charest pourrait bien avoir sonné le réveil d'une population qui, fatiguée de s'appesantir sur son sort comme nation, serait enfin sur le point de se pencher de nouveau sur sa condition de société³¹. » Même s'il qualifie le trudeauisme « d'utopie canadienniste³² » et qu'il distingue antinationalisme et post-nationalisme, il est bien difficile de discerner une différence substantielle entre le programme qu'il lui prête et le sien : « Dénationaliser les Québécois pour les postnationaliser dans le Canada³³. »

La boucle est bouclée. À la négation politique et juridique consacrée par le Canada Act se superpose la négation historique, celle de Bouchard qui l'ethnicise et celle de Létourneau qui la « sociétalise » « dans un parcours suffisamment heureux pour être poursuivi³⁴ ». Le constat de Joseph Yvon Thériault est implacable : « Les Québécois francophones ont une mémoire ; leurs historiens n'en ont plus³⁵. » Il est déjà grave pour une grande et vieille nation de perdre la mémoire³⁶. Il est extrêmement périlleux et léger pour une petite nation imbriquée dans une autre, en déclin démographique par surcroît, de participer au dénigrement, voire à la négation de ses maîtres. L'esprit du temps, profondément antiétatique et antinational, est déjà suffisamment hostile pour que l'historien n'ajoute pas l'insulte à l'injure par son aveuglement. Osons croire qu'il n'est pas totalement volontaire.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Paul Ricœur, *Temps et récit*, tome III, Seuil, 1995, p. 357.
2. M. Gauchet, « Pourquoi le patriotisme est interdit », *Le Point*, 17 août 2006, p. 26-27.
3. Voir P. Manent, *La raison des nations. Réflexions sur la démocratie en Europe*, NRF, Gallimard, 2006. Contre la société d'ordres il fut nécessaire de reconstruire la communauté politique à partir d'individus abstraits, décontextualisés, fondamentalement égaux. Nous devons aux théories contractualistes cette conquête historique. Aujourd'hui, nous devons découvrir l'importance du cadre politique dans lequel la démocratie s'incarne. Il n'est pas indifférent d'être une nation minoritaire enclavée dans une autre, d'ailleurs niée et combattue comme telle. Le modèle si prisé aujourd'hui de la neutralisation s'inspire, on le sait, du formalisme kantien. Mais comme le remarque Paul Ricœur dans sa « petite éthique », le moment kantien de l'obligation n'est pas autosuffisant : il intervient comme le moment de l'abstraction entre Aristote et Hegel. Du reste, Kant lui-même ne se réduit pas à une « axiomatique de l'action volontaire ». Ce kantisme réduit n'est pas seulement tronqué, il manque Kant dans sa plus grande profondeur.
4. Hannah Arendt, *L'impérialisme*, Fayard, 1982, p. 65.
5. Pierre Elliott Trudeau, « La nouvelle trahison des clercs », *Cité libre*, avril 1962, p. 16.
6. Pierre Elliott Trudeau (dir.), *La grève de l'amiante*, Les Éditions Cité libre, 1956, p.11-12, cité dans F. X Simard, *Le vrai visage de Pierre Elliott Trudeau*, Les Intouchables, 2006, p. 281.
7. Stéphane Paquin, « Les imaginaires nationaux et la théorie du pacte de 1867 : l'invention d'un mythe », *Bulletin d'histoire politique du Québec*, n° 3, printemps 1999, p. 2.
8. Il faut cependant préciser que les juges de Cour d'appel et ceux de la Cour supérieure sont nommés par le gouvernement fédéral.
9. Voir Michael Mandel, *La Charte des droits et libertés et la judiciarisation du politique au Canada*, Boréal, 1996. J. F. Lisée, *Sortie de secours*, Boréal, 2000, p. 82-85.
10. En 1988, la loi C-72 donne aux autorités fédérales la possibilité d'intervenir par le pouvoir de dépenser, auprès des minorités francophones et anglophones du Canada, auprès des entreprises, des organisations patronales et syndicales, etc. en vue de « favoriser la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais ».
11. Voir A. Bernard dans *Le français au Québec. 400 ans d'histoire et de vie*, Fides-Les Publications du Québec, 2000, p. 292-297.
12. Robin Philpot, *Oka : dernier alibi du Canada anglais*, VLB éditeur, 1991 et 2000 ; *Le référendum volé*, Les Intouchables, 2005. Edward Bantey, « Les vrais "ethnocentriques" », *Bulletin d'histoire politique*, hiver 1997, p. 54-61.

13. Alan Cairns, *Reconfigurations. Canadian Citizenship and Constitutionnal Change*, McClelland & Steward, 1995.
14. *Débats de la Chambre des communes*, 8 octobre 1971, p. 8545.
15. Cité par Guy Laforest, *Pour la liberté d'une société distincte*, Les Presses de l'Université Laval, 2004, p. 123.
16. J. Létourneau, « Postnationalisme ? Rouvrir la question du Québec », *Cités*, n° 23, 2005, p. 29, note 3.
17. G. Bouchard, *Genèse des nations et cultures du nouveau monde. Essai d'histoire comparée*, Boréal, 2000, p. 60, 173, 369.
18. Éric Bédard, « Genèse des nations et cultures du Nouveau Monde : le *magnum opus* de l'historiographie moderniste », *Bulletin d'histoire politique*, n° 2, printemps 2001.
19. J. Létourneau, *Passer à l'avenir. Histoire, mémoire, identité dans le Québec d'aujourd'hui*, Boréal, 2000, p. 73.
20. G. Bouchard, « Jeter les souches au feu de la Saint-Jean », *Le Devoir*, 24 mars 1999.
21. J. Beauchemin, *L'histoire en trop. La mauvaise conscience des souverainistes québécois*, VLB éditeur, 2002. Voir également infra note 35. Deux grands livres.
22. M. Gauchet, Interview déjà cité, p. 27.
23. F. Dumont, *Le sort de la culture*, L'Hexagone, 1987, p. 222.
24. La crainte d'être taxé de nationalisme est telle qu'un grand historien, Pierre Nora, pourtant peu suspect en la matière, a cru bon de reculer devant la menace. « Avez-vous remarqué, par exemple, que toutes les grandes histoires de France, d'Étienne Pasquier au xvi^e siècle à Michelet, de Michelet à Lavissee et à Braudel, commencent ou s'achèvent pas une profession de foi ? Amour, foi, ce sont des mots que j'ai soigneusement évités, pour les remplacer par ceux qu'appelaient l'époque et le point de vue ethnologique. "L'amour de la France" : j'avais même pensé, pour sortir du labyrinthe, en faire le dernier de ces "lieux de mémoire". Mais alors, en fait de nationalisme, que n'aurait-on pas dit ? » « La nation sans nationalisme », *Espaces temps*, n° 59-60-61, 1995, p. 69.
25. G. Bouchard et Michel Lacombe, *Dialogue sur les pays neufs*, Boréal, p. 177.
26. G. Bouchard, *La nation québécoise au futur et au passé*, VLB éditeur, 1999, p. 177.
27. Marc Angenot, « Questions à Jocelyn Létourneau : quel avenir ? », *Spirale*, septembre-octobre 2001, p. 14.
28. Jocelyn Létourneau, *Que veulent vraiment les Québécois ?*, Boréal, 2006, p. 18.
29. *Ibid.*, p. 116
30. Jocelyn Létourneau, article déjà cité, *Cités*, n° 23, 2005, p. 28.
31. J. Létourneau, « La tradition libérale malmenée », *Le Devoir*, 11 décembre 2003, p. A7. Pour les citations pertinentes assorties de commentaires décapants, voir l'ex-

cellent article de Mathieu Bock-Côté dans le *Bulletin d'histoire politique*, n° 2, hiver 2006, p. 205-225.

32. J. Létourneau, *Que veulent vraiment les Québécois ?*, p. 89.

33. *Ibid.*, p. 89.

34. J. Létourneau, *Passer à l'avenir*, p. 180.

35. Joseph-Yvon Thériault, *Critique de l'américanité*, Québec-Amérique, 2002, p. 177.

36. Mentionnons entre autres : Max Gallo, *Fier d'être français*, Fayard, 2006 ; Jean-Pierre Rioux, *La France perd la mémoire. Comment un pays démissionne de son histoire*, Perrin, 2006.